



## La participation : qui définit l'intérêt général ?

À travers la culture du débat et de la co-production, le projet principal de la participation ne serait-il pas le renouvellement de notre démocratie, sa sauvegarde d'abord, puis son évolution vers une forme d'organisation permettant à chaque humain de reprendre un rôle, une responsabilité dans la définition de l'intérêt général ? Retour sur la conférence « Pour une culture de la participation » de Pierre Mahey, membre de l'association Arpenteurs, organisée par le CR•DSU le 6 juin 2006 à Saint-Étienne.

« Vous m'inquiétez, vous opposez participation à démocratie représentative, mais un élu, ça n'est pas seulement un arbitre, c'est celui qui a un, voire le meilleur projet, et qui défend l'intérêt général ».

« Les gens sont des experts de leur cadre de vie, mais face à un service public compliqué et fragmenté, ils ne s'y retrouvent pas et n'ont aucune légitimité. Ce devrait être au service public de s'adapter, pas l'inverse ».

Ces deux ponctions verbales extraites des questions du débat stéphanois entrent en résonance avec nombre d'interpellations récentes. Ainsi, pour exemple, lors du forum « Merci de déranger » à Fontaine, les jeunes interpellent les élus en leur demandant qui invente et fait évoluer l'intérêt général.

### RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES « MOTIVATIONS » DE LA PARTICIPATION

Le mouvement participatif a trouvé au cours de ces trente dernières années une multitude de raisons d'être qui repositionnent et légitiment les différents acteurs de la ville dans des rôles précis. Ces raisons, en fait, s'additionnent toujours, au risque d'être antagonistes.

#### Les principes de nécessité

Ainsi, dans les années 1980, « participation » était particulièrement liée à « appropriation ». Après le constat du mal être des villes dortoirs, l'implication des gens dans l'élaboration des projets urbains allait permettre une plus grande capacité à s'ancrer et à faire de son quartier, de son lieu d'habitation un objet d'attachement.

La politique de la ville se saisit ensuite du mouvement pour « recréer du lien social », retisser des relations de voisinage et de compréhension pour redonner confiance, pour développer la vie sociale et économique des banlieues.

De lien social à **paix sociale**, il y a bien peu, le gué est franchi allègrement au risque de bafouer les fondements du mouvement. La participation est

davantage une proposition de responsabilisation de chacun au projet collectif, donc à la capacité de chacun à développer un esprit critique. Comment peut-elle devenir un outil de maintien de l'ordre, de l'évitement du conflit ? C'est pourtant souvent la commande, implicite ou explicite, que nous avons rencontrée.

« Le **service public** est malade, il faut **l'améliorer**, le **moderniser**, que la participation prenne le relais ! » Les usagers, disons presque les clients, ne sont-ils pas finalement les mieux placés pour dire ce qu'ils attendent pour qu'on réponde mieux à leurs besoins ? Là encore, on peut se demander, en faisant un peu de provocation, si la « participation » permet de mieux responsabiliser les gens sur le projet collectif ou si l'on n'est pas plutôt dans une forme de traitement économique libéral de l'évolution du service public.

Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, la participation resserre ses liens avec le politique et devient le recours que notre vieille démocratie attend pour se renouveler, se re-légitimer. L'abstention et les votes extrêmes, la désaffection des partis et des syndicats, la coupure – désormais trop béante pour être ignorée – entre une classe dirigeante loin des réalités sociales et une majorité incrédule et soupçonneuse, donne à nouveau mission à la participation. **Il s'agit désormais de sauver la démocratie au risque de la changer un peu.**

#### À chaque objectif, une conception des rôles spécifique

Ce rapide tour d'horizon d'une histoire bien récente de la participation montre bien qu'à chaque nouvel objectif confié au mouvement, on assigne des rôles différents aux différents acteurs :

À l'origine, **les élus décident, les techniciens dessinent et les habitants habitent.**

– Puis il s'agit de mettre les gens, et en particulier les publics les plus défavorisés, au cœur de l'action au point qu'élus et techniciens vont, soi-disant, **gêner l'expression de ces publics** fragiles et que seuls les funambules professionnels de la politique de la ville vont pouvoir être interlocuteurs.

– Ailleurs, puisqu'on veut que les individus s'impliquent dans le projet collectif, on va **demander aux associations de s'éloigner**, de ne pas filtrer l'authenticité de la parole de l'habitant, pire, on ira jusqu'à remettre en cause leur représentativité.

– Puis on parlera de **l'expertise des habitants** qui prennent alors une légitimité à s'installer à la table de la gestion technique de la ville, sous condition qu'on n'y fasse **pas de politique...**

## UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES RÔLES

Pour ma part, persuadé que le seul fait d'être porteur d'un regard, d'un avis, d'une représentation particulière du monde, légitime la présence au sein du débat, je trouve ces questionnements un peu vains. En effet, le débat n'a de sens que dans sa capacité à permettre l'**expression de tous les points de vue** pour construire des convictions collectives.

### Légitimer la place de chacun

Mais je conçois aussi que les choses ne peuvent se modifier brutalement et que le changement social doit se faire à partir d'un état des choses et pas d'une table rase. Il devient alors nécessaire de formuler des arguments que chacun puisse entendre pour légitimer la place de tous autour de la table.

Aujourd'hui, la nouvelle mission, désormais politique, assignée au mouvement participatif rebat les cartes. Les questions stéphanoises proposent une représentation qui s'adapte assez bien au contexte : On est tous d'accord, les élus et le service public sont bien les garants de l'intérêt général. Ils ont pour mission de tenir au-dessus de tout intérêt particulier les exigences du bien commun, du projet collectif, de l'intérêt de tous. Ils doivent agir pour « la commune », c'est-à-dire le projet social commun que la société a peu à peu dessiné. Le mouvement participatif n'est pas là pour remettre en cause cet état des choses et nous pouvons continuer à affirmer qu'en fin de course, il est finalement assez confortable et rassurant de savoir que les élus décident.

Cependant, et cela devient prégnant au regard de la rupture constatée entre la société civile et la classe dirigeante, on conçoit de plus en plus naturellement que **ni les élus ni les techniciens n'ont les capacités à percevoir et énoncer les dysfonctionnements de notre organisation sociale.**

### Qui définit l'intérêt général ?

Voilà une question dans laquelle le mouvement participatif devrait s'engouffrer. Ce qui est défini comme intérêt général doit être protégé, défendu, réalisé et les élus et le service public s'en chargent.

Il convient cependant d'évaluer l'intérêt général en continu (et pas seulement lors des échéances électorales) et de l'adapter à une société qui évolue. N'est-ce pas le rôle de la société civile ? Est-ce que l'intérêt général n'a pas besoin de l'expertise des gens pour se définir ? Ainsi, pourrait-on **inverser les rôles** ? Les élus, garants de l'intérêt général, plutôt que de devoir

répondre aux questions, pourraient questionner, « passer commande » à la société civile : ce pourrait être à elle de travailler sur un audit régulier de l'intérêt général et sur les évolutions nécessaires à lui apporter.

Cette « répartition » des rôles où **les élus et le service public restent les garants de l'intérêt général et mandatent la société civile pour instruire le changement** me semble riche. D'autant plus que cette mission d'évaluation et d'innovation nécessitera d'impliquer particulièrement les populations d'exception. Je veux parler des minorités, des plus exclus, des jeunes, des populations qui ont le plus besoin de réformes de l'intérêt général. Ce sont eux qui doivent montrer la nécessité de les prendre davantage en compte. Ainsi, la question de la mobilisation trouverait une forme de résolution : si on a intérêt à faire changer, si le changement est écrit dans un **processus organisé** (diagnostics partagés, exposés de tous les points de vues, coproductions de projets contrastés, évaluations des conséquences de chaque projet et, au final, décision des élus), l'implication des intéressés est plus évidente.

Il ne s'agit pas de proposer une « démocratie des lobbies », et il ne s'agit pas de donner aux participants un autre rôle que celui d'experts, capables d'informer, d'élever la conscience sur les questions posées par la société. Aux élus de trancher, comme on dit, et de prendre leur décision de changement, mais cette fois-ci, en s'appuyant sur un débat dans lequel l'exposé des points de vue sera simplement mieux préparé.

Par exemple, on assiste ces derniers mois à l'expression contrastée, en novembre dans les banlieues, au printemps sur les boulevards, d'une **jeunesse qui est obligée de bousculer l'ordre public puisque l'intérêt général ne la prend pas suffisamment en compte.** Plutôt que d'attendre que les voitures flambent, la société aurait tout intérêt à passer contrat avec sa jeunesse pour lui demander de préparer, de dessiner les modifications nécessaires de l'action publique pour une meilleure intégration des jeunes. On passerait ainsi d'une société conservatrice, qui ne se réforme que par l'affrontement, par la loi du plus fort, à une **société organisée en permanence sur sa réforme, grâce à l'apport innovant de ses experts en vie sociale.** Voilà un bel avenir pour le mouvement participatif. ■

Pierre MAHEY